

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DSIN 2 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN) et Paris Musées-approbation signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire soumet à son approbation la signature d'une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la ville de Paris (DSIN) et Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN) et Paris Musées.

- les dépenses résultant de cette convention seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux chapitres 20 (natures 2031 et 2051), 21 (natures 2183 et 21838) et 23 (natures 2315 et 232), rubrique P02005 du budget d'investissement et aux natures 011-611, 011-6156, 011-61558, 011-6262, 011-6064, rubrique P02005 du budget de fonctionnement.

- les recettes résultant de cette convention seront constatées au chapitre 13 (nature 1326) du budget d'investissement et au chapitre 70 (nature 70878), rubrique P02005 du budget de fonctionnement.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer et à exécuter ladite convention, annexée au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO